

# L'ENGAGEMENT COLLECTIF POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVANT DU TERRITOIRE DU CANAL DE L'OURCQ

Le territoire du Canal de l'Ourcq constitue une continuité exceptionnelle à l'échelle du Grand Paris depuis le cœur de Paris jusqu'à la Seine-et-Marne.

Doté de multiples identités, il est un territoire singulier par son paysage s'organisant autour de l'ouvrage du canal, de la présence de l'eau et d'anciens tissus industriels.

Offrant un espace ouvert et calme, il est un lieu privilégié de promenade, de loisirs et d'activités sportives.

En lien avec son histoire ouvrière, c'est aussi un lieu de patrimoine, de mémoire, et d'expression culturelle riche.

Parallèlement, il connaît l'une des plus importantes dynamiques en termes de mutation urbaine de la métropole. C'est en particulier le cas de sa séquence urbaine s'étendant sur 11 km depuis la place Stalingrad à Paris jusqu'aux Pavillons-sous-Bois, en passant par les villes de la Communauté d'agglomération Est Ensemble (Pantin, Romainville, Bobigny, Noisy-le-sec et Bondy).

En matière de renouvellement urbain, il sera notamment desservi par la ligne 15 du Grand Paris Express ou la Tangentielle Nord et comporte une dizaine de projets d'opérations d'aménagement d'envergure. Sur le plan du développement économique, au-delà de l'activité industrielle toujours présente, des filières d'excellence se développent (artisanat d'art et luxe, éco matériaux, santé etc). Enfin, un véritable réseau d'équipements culturels et artistiques voit le jour depuis la Philharmonie jusqu'à l'Auditorium de Bondy et pourrait constituer une polarité culturelle de l'Est métropolitain.

Pourtant, ce territoire, doté d'atouts exceptionnels et malgré les efforts des institutions publiques, peine à se révéler.

En effet, les populations résidant à ses abords sont, le plus souvent modestes voire fragiles. C'est donc aussi un territoire dont les problématiques sociales appellent des réponses à la mesure des besoins de la part des acteurs publics.

De plus, le système de gouvernance complexe, s'appuyant sur des acteurs et des compétences multiples, ne permet pas, aujourd'hui d'agir efficacement.

Seule une mise en synergie de nos forces, de nos idées et de nos compétences nous permettra de réussir les défis que nous sommes fixés au moment de la création de L'Ourcq en mouvement: le défi de la renaissance, le défi métropolitain et le défi de la construction d'un projet partagé.

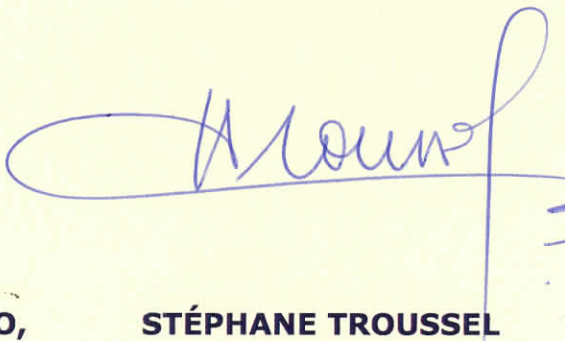
En signant cette chartre, nous nous engageons à

- construire un projet durable, global, social et cohérent pour permettre à ce territoire, longtemps resté à l'écart, de rayonner à l'échelle métropolitaine
- fédérer nos énergies et mutualiser nos moyens pour garantir l'avancée des projets dans l'intérêt des populations qui habitent ce territoire
- nous appuyer sur des méthodes de gouvernance innovantes pour instaurer un nouvel état d'esprit dans le portage de l'action publique en créant la « Mission canal de l'Ourcq » et en veillant à associer étroitement les collectivités locales du petit gabarit du canal membres de L'Ourcq en mouvement.

Les signataires,



 **ANNE HIDALGO,**  
Maire de Paris  
Ville de Paris



**STÉPHANE TROUSSEL**  
Président du Conseil général  
de la Seine-Saint-Denis



**GÉRARD COSME**  
Président de la  
Communauté  
d'Agglomération  
Est Ensemble



## **Annexe I**

Les objectifs partagés de la Charte des paysages, des usages et de l'aménagement

### **Faire du canal un des axes majeurs du paysage de la métropole**

- créer une continuité paysagère grâce aux grands arbres d'alignement
- jalonner le canal de repères bâtis (ou bâtiments repères) visibles de loin : les magasins généraux de Pantin, la halle des Salins...
- préserver, depuis le canal, les vues sur le paysage environnant
- créer une cohérence d'ensemble par l'homogénéité des bords de quai et le mobilier fluvial

### **Développer sa fonction de corridor écologique (trame verte et bleue)**

- faire une liaison écologique entre le canal et la Corniche des Forts, ainsi qu'entre le canal et d'autres parcs (comme prévu dans le projet départemental du Chemin des Parcs)
- travailler avec les gestionnaires de réseaux pour valoriser les bordures d'infrastructures routières et ferroviaires (inaccessibles au public) comme zones de développement de la biodiversité
- jalonner le canal d'espaces de nature, en lien avec les projets d'aménagement

### **Faire du canal un lieu d'expérimentations innovantes pour lier les fonctions urbaines et la biodiversité**

- intégrer une mise en valeur systématique du cycle de l'eau lors de la conception des ZAC et des bâtiments (dispositifs de gestion des eaux pluviales...)
- encadrer les prélèvements et rejets d'eau sur la base du « guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et rejets d'eau dans les canaux parisiens » réalisé par la Ville de Paris
- dans les projets d'aménagement, prévoir la plantation d'arbres et la préservation de la perméabilité des sols

### **Faire du canal un site expérimental de réversibilité des usages et donc des aménagements**

- aménager des rez-de-chaussée modulables

### **Renforcer l'accessibilité du canal depuis les territoires adjacents, le connecter davantage aux espaces publics des communes qu'il traverse**

- créer des traverses publiques transversales depuis la RN3 et les arrêts de transports et ouvrir des accès privés sur le canal
- requalifier la RN3 en boulevard métropolitain
- assurer un itinéraire cyclable bidirectionnel continu et des promenades piétonnes continues sur chaque rive, ce qui nécessite un usage partagé des berges avec les ports

### **Faciliter le franchissement du canal**

- créer de nouveaux ponts et passerelles pour mailler l'espace ; mais nécessité de prioriser les projets à l'étude
- valoriser les ponts existants en améliorant le confort d'utilisation des surfaces sous les piles et en les nommant depuis les berges
- réduire les pentes d'accès aux ponts pour ne pas isoler les abords immédiats du canal

### **Faire cohabiter les usages économiques et de loisirs, en tirant partie des rythmes d'utilisation différents**

- développer différents usages sur les berges : valoriser les liens entre les équipements publics culturels et sportifs riverains et les berges ; travailler sur une programmation des rdc ; encourager les parcours visites dans les entreprises ; aménager un parcours santé
- développer les différents usages de l'eau : les loisirs (sports nautiques, pêche) ; la navigation fluviale (tourisme collectif, navigation de plaisance, transport de passagers) ; l'activité portuaire (BTP, déchets, livraison du dernier km)

### **Alterner polarités et espaces calmes tout au long des 11 km**

- alterner 3 types de polarités : intensités urbaines, pôles de gares, parcs
- dans chaque type, prévoir une bonne accessibilité, un équipement intercommunal, la valorisation de bâtiments remarquables

### **Créer une dynamique au bénéfice de ses habitants**

- garantir un tissu diversifié d'activités pour permettre l'accès à l'emploi à tous

### **Garantir le vivre ensemble et développer les solidarités**

- favoriser un équilibre social de l'habitat
- lutter contre la précarité énergétique en favorisant des constructions labellisées BBC
- sanctuariser le commerce local pour le protéger et assurer sa variété
- assurer la présence d'un service public de proximité

### **Faire exister le « site canal » dès à présent**

- créer un grand événement récurrent (ex : biennale de l'Ourcq) associant les acteurs culturels, économiques, les habitants, et éventuellement, s'engager vers une démarche s'appuyant sur le modèle des IBA. Inclure dans cet événement des actions artistiques, ludiques et sportives, de préfiguration urbaine



## **Annexe II**

Note de cadrage – Mission « canal de l'Ourcq »

La mission « canal de l'Ourcq » sera l'outil opérationnel qui permettra de créer une synergie des acteurs institutionnels agissant sur les territoires du canal à grand gabarit pour porter, collectivement les ambitions de la Charte Elle réunit les représentants du Conseil général de Seine-Saint-Denis, de la ville de Paris et de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et associe les membres de l'Alliance de l'Ourcq en mouvement. Elle a vocation à s'intéresser au développement des territoires du canal de l'Ourcq dans toutes ses dimensions (Aménagement, Environnement, Culture, Déplacements, Solidarités etc). Son format et son mode de fonctionnement est souple pour permettre de s'adapter aux besoins et aux évolutions des projets qu'elle aura à porter mais aussi aux cultures et modes de gouvernance de chacune des institutions partenaires.

### **1/ Objectifs de la mission :**

Elle poursuivra trois objectifs principaux :

- Construire une vision partagée du développement des territoires de l'Ourcq pour mettre en lien et en cohérence les différents espaces composant les 11 km du canal Grand Gabarit.
- Jouer un rôle de coordination et de facilitateur de mise en œuvre des projets urbains
- Porter des actions rayonnantes dans des temporalités courtes, pour animer et faire connaître le territoire et afin qu'il consolide sa place stratégique dans la construction de la métropole. Il s'agira, dans un premier temps, d'étudier la possibilité d'organiser un événement fédérateur telle une biennale qui pourra, par la suite, évoluer vers une démarche du type IBA à la française.

### **2/ Gouvernance de la mission**

Un comité de pilotage est constitué pour fixer les orientations de la mission et valider ses travaux. Il est composé de représentants élus du Conseil général de Seine-Saint-Denis, de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et de la Ville de Paris, il est ouvert aux élus des 9 villes d'Est Ensemble et de Pavillons-sous-bois. Ce comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an.

Par ailleurs, l'assemblée plénière annuelle de la conférence des élus de l'alliance de l'Ourcq en Mouvement sera l'occasion de faire le lien avec les collectivités du petit gabarit membres de l'alliance, et en particulier les villes d'Aulnay-sous-Bois, de Sevran, de Villepinte, de Vaujours, de Livry-Gargan, la Communauté d'agglomération Terres de France et de Tremblay-en-France et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

### **3/Moyens de la mission :**

Elle repose sur une mission technique qui s'organise sur le principe d'une collaboration permanente de chefs de projets désignés par chacune des trois instances partenaires, Est Ensemble, le CG93, la Ville de Paris.

La mission technique travaillera en étroite collaboration avec un réseau d'acteurs techniques tels que :

- des experts associés, en particulier, l'Apur et les aménageurs notamment la SEQUANO
- les Directions des trois partenaires signataires
- les représentants techniques des villes (9 villes d'Est Ensemble + Pavillons-sous-Bois)
- tout autre acteur susceptible d'aider la mission dans le portage de ses travaux (État, Région, STIF etc).

Elle pourra s'appuyer sur l'ensemble des travaux et des études menées respectivement par les partenaires signataires (cf. recensement réalisé dans le cadre de l'Alliance de l'Ourcq) ainsi que ceux des commissions thématiques de l'Alliance de l'Ourcq en Mouvement.